

## PARCOURS SANTE

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Adopté en conseil d'administration le 26/11/2019

Après avis favorable du conseil pédagogique du 19/11/2019  
MAJ 09/2021

### Introduction

Enjeu primordial au sein du système éducatif, la santé, dans ses dimensions physique, psychique, sociale et environnementale, est un élément essentiel de l'éducation de tous les enfants et adolescents. Elle constitue un facteur important de leur réussite éducative. En effet, les données disponibles montrent que les inégalités de santé s'installent très précocement et que les conduites ayant une influence négative sur la santé se mettent en place dès l'enfance ou l'adolescence. Ainsi, la promotion de la santé en milieu scolaire constitue l'un des meilleurs leviers pour améliorer le bien-être et réduire les inégalités, en intervenant au moment où se développent les compétences et les connaissances utiles tout au long de la vie.

La mission de l'École en matière de santé consiste à :

- ✓ faire acquérir à chaque élève les connaissances, les compétences et la culture lui permettant de prendre en charge sa propre santé de façon autonome et responsable en référence à la mission émancipatrice de l'école ; l'éducation à la santé est l'une des composantes de l'éducation à la citoyenneté ;
- ✓ mettre en œuvre dans chaque école et dans chaque établissement des projets de prévention centrés sur les problématiques de santé, notamment celles susceptibles d'avoir un effet sur la réussite scolaire ;
- ✓ créer un environnement scolaire favorable à la santé et à la réussite scolaire de tous les élèves.

Les actions de promotion de la santé des élèves, assurées par tous les personnels, dans le respect des missions de chacun, prennent place au sein de la politique de santé à l'école qui se structure selon trois axes : l'éducation, la prévention et la protection.

Au sein des écoles et établissements scolaires, l'ensemble de ces actions de prévention, d'information, de visites médicales et de dépistage s'organise au bénéfice de chaque élève pour former un parcours éducatif de santé.

Ce parcours vise à structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires.

Le parcours est l'un des constituants du projet d'établissement et, par ses actions éducatives et pédagogiques, une composante essentielle du projet du CESC ; à ce titre, il est inscrit dans le projet d'établissement qui est adopté par le conseil d'administration.

### La finalité du parcours éducatif de santé

Le parcours éducatif de santé permet d'expliciter ce qui est offert aux élèves en matière de santé à l'échelon de l'établissement :

- ✓ il structure et renforce l'action de l'établissement sur les différents déterminants de la réussite éducative et de la santé de tous les élèves dans le cadre du projet d'établissement ;
- ✓ il s'appuie sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les programmes scolaires, les besoins et demandes des élèves, et les ressources disponibles ;
- ✓ il s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement ;
- ✓ il constitue l'un des axes du projet du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) ;
- ✓ il trouve son expression dans un document bref, intelligible par l'ensemble des parties prenantes, au premier rang desquelles les familles.

### Le contenu du parcours éducatif de santé

Le parcours éducatif de santé :

- ✓ s'appuie sur l'expérience acquise par les acteurs et vise à la reconnaître, la mutualiser et l'enrichir ;
- ✓ s'appuie sur la démarche d'analyse des besoins et des demandes des élèves, conduite dans le cadre des projets d'école et d'établissement, et pour laquelle les personnels sociaux et de santé apportent leur expertise ; les interventions éducatives en santé associées aux enseignements permettent une meilleure prise en compte des déterminants de santé liés à la réussite scolaire ;
- ✓ peut prendre appui sur des objectifs définis au sein de la stratégie nationale de santé ;
- ✓ a une visée opérationnelle ; il décrit concrètement ce qui est mis en œuvre à destination des élèves ; il est communiqué à leurs familles dont la coopération et l'implication constituent une priorité dans la perspective d'une coéducation ;
- ✓ précise ce qui est proposé à tous les élèves et ce qui concerne spécifiquement ceux à besoins éducatifs particuliers du fait de leur situation sociale, d'une situation de handicap ou de maladie chronique.

### Les axes du parcours éducatif de santé

Le parcours éducatif de santé est organisé autour de trois axes :

- Un axe d'éducation à la santé

Basé sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les programmes scolaires, cet axe d'éducation à la santé décrit les compétences à acquérir à chacune des étapes de la scolarité afin de permettre à chaque futur citoyen de faire des choix éclairés en matière de santé. Dès la maternelle et pour chaque cycle sont décrites les acquisitions visées et les activités de classe effectuées par les enseignants.

- Un axe de prévention

Les démarches de prévention mises en place à l'échelle de l'école et de l'établissement, associant les acteurs locaux en référence aux priorités de santé publique (agences régionales de santé, collectivités territoriales, associations, etc.), sont décrites. Cet axe de prévention présente les

actions centrées sur une ou plusieurs problématiques de santé prioritaires ayant des dimensions éducatives et sociales (conduites addictives, alimentation et activité physique, vaccination, contraception, protection de l'enfance par exemple). Les démarches de prévention mobilisent les familles et les acteurs locaux. Elles peuvent donner lieu à des temps forts qui s'inscrivent dans la vie des écoles et des établissements.

- Un axe de protection de la santé

Cet axe de protection de la santé, que la loi de modernisation du système de santé nomme « parcours de santé » en lien avec le médecin traitant, intègre des démarches liées à la protection de la santé des élèves mises en œuvre dans l'école et l'établissement dans le but d'offrir aux élèves l'environnement le plus favorable possible à leur santé et à leur bien-être. Ces démarches comprennent notamment :

- ✓ des actions visant à créer un climat d'établissement favorable à la santé et au bien-être de tous les membres de la communauté éducative ;
- ✓ des démarches centrées sur l'amélioration de l'environnement de l'établissement, de la restauration scolaire à l'ergonomie et à la qualité de l'entretien des locaux, en lien avec les collectivités territoriales ; la question des sanitaires devra faire l'objet d'une réflexion - associant dans le second degré conseils de la vie collégienne (CVC), conseils de la vie lycéenne (CVL) – pour répondre aux besoins de santé de tous les élèves ;
- ✓ une description des ressources disponibles pour les élèves et leurs familles en matière de santé comme les visites médicales et de dépistage, les examens systématiques et à la demande, le suivi infirmier, l'accompagnement social, les dispositifs locaux de prise en charge des enfants et adolescents (PMI, maisons des adolescents, secteur de psychiatrie, réseau « dys », etc.).

### *Les acteurs du parcours éducatif de santé*

Le parcours éducatif de santé, dans ses différentes dimensions, mobilise **l'ensemble de la communauté éducative** : chef d'établissement et adjoint, enseignants, personnels sociaux et de santé, conseillers principaux et assistants d'éducation, psychologue de l'éducation nationale, agents territoriaux, parents, élèves.

**Le CVC** pourra être mobilisé. **Le conseil pédagogique** peut également être associé à la réflexion sur le parcours éducatif de santé, notamment en termes de lien entre apprentissages scolaires et actions éducatives dans la construction des compétences liées à la santé et à la citoyenneté.

Il mobilise **les partenaires** de l'établissement (**collectivités territoriales, acteurs du système de soin et de prévention, associations spécialisées en promotion de la santé**) dans les démarches de prévention, de promotion et d'éducation pour la santé.

Parcours santé - Actions menées		
	Hors CESC	Dans le cadre du CESC
6 <sup>ème</sup>	Apprendre à protéger sa voix ; Apprendre à se préserver lors d'activités physiques et sportives ; Travail sur l'hygiène alimentaire (SVT) ; Examen infirmier individuel pour tous les élèves de 6 <sup>ème</sup> / conseil hygiène corporelle et hygiène de vie.	Atelier bien être, relaxation, confiance en soi ; Travail sur la nutrition ; Puberté (ULIS) ; Les Compétences Psycho-Sociales : estime de soi / les émotions / bien vivre ensemble / bien-être psychique.
5 <sup>ème</sup>	Travail sur les équilibres alimentaires, sur le sommeil et sur l'adaptation du corps à l'effort (SVT).	<del>Lutte contre les stéréotypes filles garçons</del> (pas de place cette année) ; Lutte contre les inégalités ;
4 <sup>ème</sup>	Protection de l'audition (concert Peace & Love, semaine du son) ; Travail sur la reproduction et la contraception, sur les troubles du système nerveux liés aux conduites à risque (alcool, drogue, tabac, nuisances sonores, ...) (SVT)	Prévention des addictions (alcool) ; Intervention d'infirmières autour de la reproduction, la contraception, les IST ; Travail sur le thème du consentement et du respect de l'autre.
3 <sup>ème</sup>	Immunologie : les IST (SVT)	Atelier bien être, relaxation, confiance en soi ; Prévention des addictions (drogues) ; Formation aux premiers secours ; Débat sur des thèmes de santé, relation amoureuse, soirées festives.
Multi-niveaux	Education à l'hygiène corporelle et de vie en EPS ; Connaître et respecter les règles de sécurité, en particulier en EPS et en sciences et technologie ;	Formation IPCS ; Commission menus / éducation nutritionnelle ; Hygiène (lavage des mains).